

**ARRETE n°2020-32 portant liste des candidats à l'élection du Président de  
l'Université de Reims Champagne-Ardenne**

*Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne*

VU le Code de l'éducation, et notamment l'article L712-2,

VU les statuts de l'URCA,

VU l'arrêté n°2020-07 portant élection du Président de l'URCA,

**ARRETE**

**Article 1er :**

Les candidats à la présidence de l'URCA sont :

- **Guillaume GELLE.**

**Article 2 :**

Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera inscrit dans le recueil des actes administratifs de l'établissement et consultable sur le site Internet de l'Université.

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication après transmission au recteur, chancelier des universités.

Fait à Reims, le *10 mars 2020*.

**Pour le Président et par délégation,**

**Le Directeur Général des Services,**



*Jean PIERI*  
**JEAN PIERI**

- Mis en ligne le : *10/03/20*

- Transmis au Recteur, chancelier des universités le : *10/03/20*.

